

**COMPTE RENDU DU PRÉSIDENT DU JURY
À LA PRÉSIDENTE DU CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DES LANDES
ORGANISATEUR EN 2021 DU CONCOURS D'ANIMATEUR PRINCIPAL DE 2ÈME CLASSE**

Le centre de gestion des Landes a organisé en 2021 le concours d'animateur principal de 2ème classe en partenariat avec les centres de gestion de la région Nouvelle-Aquitaine.

LES PRINCIPAUX CHIFFRES

➤ **Epreuves écrites d'admissibilité**

	Nombre de postes ouverts	Nombre de candidats inscrits	Nombre de candidats présents aux épreuves écrites	% de candidats absents aux épreuves écrites d'admissibilité	Moyenne des épreuves écrites	Seuil d'admissibilité
CONCOURS EXTERNE	18	64	29	54.69 %	10.24/20	08.50/20
CONCOURS INTERNE	7	73	36	50.68 %	07.05/20	08/20
TOTAL	25	137	65	52.55 %		

➤ **Epreuve orale d'admission**

	Nombre de candidats admissibles	Nombre de candidats présents à l'épreuve orale	% de candidats présents	Moyenne de l'épreuve orale	Seuil d'admission	Nombre de candidats admis	Candidats admis (% du nombre de présents aux épreuves écrites)
CONCOURS EXTERNE	22	22	100 %	10.68/20	10/20	16	55.17 %
CONCOURS INTERNE	13	13	100 %	11.58/20	10/20	6	16.67 %
TOTAL	35					22	

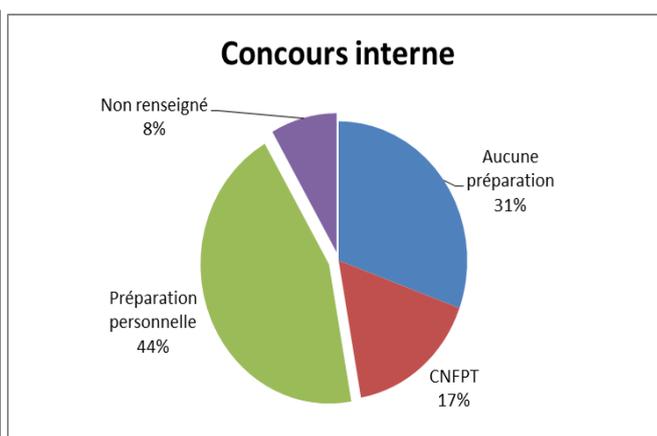
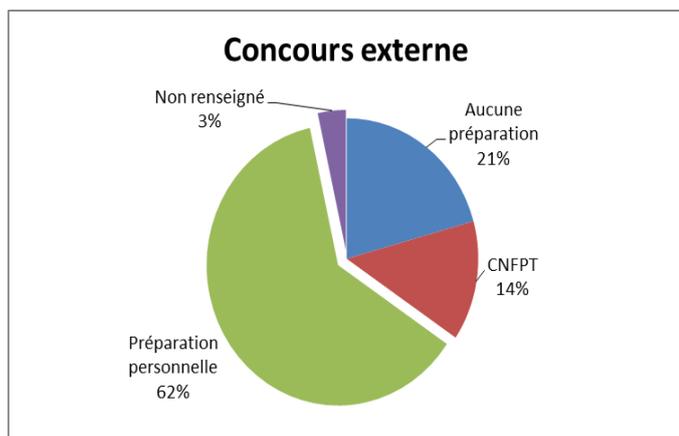
STATISTIQUES

(calculées sur la base des renseignements fournis par les candidats lors de leur inscription)

Origine géographique des candidats présents	
Nouvelle-Aquitaine	Hors Région Nouvelle-Aquitaine
62 (95.38 %)	3 (4.62 %)

Genre des candidats présents	
Femmes	Hommes
44 (67.7 %)	21 (32.3 %)

➤ Préparation des candidats présents :



PRÉSENTATION DES DIFFÉRENTES ÉPREUVES, ÉVALUATION ET ANALYSE DES RESULTATS STATISTIQUES

Les sujets ont été élaborés par la cellule pédagogique nationale créée au sein de l'Association Nationale des Directeurs des Centres de gestion (ANDCDG). Les épreuves écrites ont eu lieu à Morcenx la Nouvelle le 16 septembre 2021.

Ces épreuves ont fait l'objet d'une double correction. La note attribuée à chaque copie résulte de la moyenne des notes proposées par les 2 correcteurs. L'évaluation du niveau de maîtrise de la langue est prise en considération dans la note globale.

Le concours se compose d'une ou deux épreuves d'admissibilité et d'une épreuve d'admission.

➤ **Les épreuves d'admissibilité**

<u>CONCOURS EXTERNE</u>	<u>CONCOURS INTERNE</u>
<p>Rédaction d'un rapport à partir des éléments d'un dossier portant sur l'animation sociale, socio-éducative ou culturelle dans les collectivités territoriales assorti de propositions opérationnelles. (durée : trois heures ; coefficient 1)</p>	<p>1° Rapport à partir des éléments d'un dossier portant sur l'animation sociale, socio-éducative ou culturelle dans les collectivités territoriales, assorti de propositions opérationnelles (durée : trois heures ; coefficient 1)</p> <p>2° Des réponses à des questions portant sur l'animation sociale, socio-éducative ou culturelle dans les collectivités territoriales permettant d'apprécier les connaissances professionnelles du candidat (durée : trois heures ; coefficient 1)</p> <p>*Programme ci-dessous</p>

- **L'épreuve de rapport commune au concours externe et au concours interne**

Le rapport porte sur l'animation sociale en direction des seniors. Des propositions opérationnelles créant du lien entre les générations sur la commune sont attendues en seconde partie.

Constat des correcteurs :

Il s'agit d'un sujet d'actualité, enjeu majeur de l'animation sociale dans les prochaines années, mais qui a pu surprendre les candidats.

Globalement, le niveau est bas au regard du grade visé.

La plupart des candidats ne maîtrise pas la présentation d'un rapport. Les candidats éprouvent des difficultés à rédiger une introduction, à faire un plan.

Très souvent, l'ensemble des problèmes et des enjeux n'est pas cerné.

Dans plusieurs copies, il manque une proposition de méthodologie de projet.

Certains rapports révèlent un manque de capacité d'organisation des informations.

Les candidats doivent développer leur technique de rédaction d'un rapport.

- **L'épreuve de réponses à des questions du concours interne**

Le sujet comporte 6 questions avec un barème différent en fonction de l'importance de la question (de 2 à 5 points).

Constat des correcteurs :

Le sujet nécessite d'avoir sérieusement préparé le concours et de se tenir au courant de l'actualité.

Les questions portent principalement sur des thématiques actuelles ou sur des sujets indispensables à l'exercice des fonctions d'animateur principal de 2^{ème} classe.

Le niveau des copies s'est révélé très faible dans l'ensemble des copies.

Les candidats manquent pour la majorité de culture professionnelle.

Les résultats sont les suivants :

	ÉPREUVES :	Moyenne	Nombre de notes supérieure ou égale à 10/20	Note la plus haute	Note la plus basse	Nombre de candidats éliminés par cette épreuve
--	------------	---------	---	--------------------	--------------------	--

EXTERNE	Rapport avec propositions	10.55/20	17 (58.62 %)	15/20	6.50/20	0
---------	---------------------------	----------	--------------	-------	---------	---

INTERNE	Rapport avec propositions	08.02/20	10 (27.78 %)	13.50/20	03.50/20	4
	Réponses à des questions	6.08/20	1 (2.78 %)	10.50/20	01.50/20	13

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves d'admissibilité entraîne l'élimination du candidat de la liste d'admissibilité.

Peuvent seuls être autorisés à se présenter à l'admission les candidats déclarés admissibles par le jury, c'est-à-dire ayant obtenu une note égale ou supérieure au seuil d'admissibilité fixé par le jury.

Le jury s'est réuni le 17 novembre 2021 à Mont de Marsan pour en délibérer.

Rupture d'anonymat :

Préalablement à la fixation des seuils, le jury a examiné une copie signalée par les correcteurs présentant un nom fictif.

L'attention des candidats concernant les signes distinctifs est attirée à plusieurs reprises :

- dans le règlement des concours, dont le candidat atteste avoir pris connaissance au moment de son inscription
- dans les consignes données oralement avant le démarrage des épreuves
- sur la première page des sujets.

En conséquence, le jury a décidé de ne pas noter la copie qui contrevient aux consignes données aux candidats en matière de respect de l'anonymat.

➤ **Les épreuves d'admission**

CONCOURS EXTERNE	CONCOURS INTERNE
<p>Entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel et permettant au jury d'apprécier ses connaissances en matière d'animation sociale, socio-éducative ou culturelle, sa motivation à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois et son aptitude à l'encadrement. (durée : vingt minutes, dont cinq minutes au plus d'exposé ; coefficient 1).</p>	<p>Entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience professionnelle et permettant au jury d'apprécier ses connaissances, sa motivation à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois et son aptitude à l'encadrement. (durée : vingt minutes, dont cinq minutes au plus d'exposé ; coefficient 1)</p>

Les membres du jury ont conduit les entretiens du 6 au 8 décembre 2022 à Mont de Marsan.

Quelle que soit la voie du concours, cette unique épreuve orale est d'une durée de 20 minutes.

Dans un premier temps, le candidat présente un exposé pendant 5 minutes maximum. Dans un deuxième temps, le candidat est interrogé par le jury qui apprécie ses connaissances dans le domaine du concours, sa motivation et son aptitude à exercer les missions du grade.

Pour les candidats de la voie externe, cette épreuve orale doit mettre en valeur « la formation » et le « projet professionnel », tandis qu'elle s'appuie sur « les acquis de l'expérience » pour les candidats de la voie interne.

Afin d'apprécier l'aptitude et la motivation des candidats, les membres du jury ont été attentifs à poser des questions de nature variée, avec notamment des mises en situation professionnelle, que ce soit des questions permettant d'évaluer les connaissances du candidat, des questions plus transversales sur l'environnement territorial, des questions liées au parcours du candidat ou encore des questions permettant d'évaluer le potentiel et les facultés du candidat en matière d'encadrement et d'organisation de service.

Les notes se répartissent ainsi :

	CONCOURS EXTERNE	CONCOURS INTERNE
Moyenne	10.68/20	11.58/20
Ecart entre les notes	De 03.75 à 15/20	De 08.25 à 15.83/20
Nombre de notes supérieures ou égales à 10/20	13 (59 %)	9 (69.23 %)

Constat des membres du jury :

- L'exposé est l'occasion de valoriser un parcours, un projet et de faire la preuve d'une réelle motivation à occuper le grade d'animateur principal de 2ème classe.
Le jury déplore que certains candidats se présentent à l'épreuve sans avoir préparé à minima cet exposé.
- Le jury remarque que certains candidats au concours interne ne parviennent pas à mettre en avant leur motivation pour l'accès aux fonctions d'animateur principal de 2ème classe.
- Les mises en situation révèlent une difficulté pour certains candidats à se projeter sur de nouvelles missions, ainsi que sur des missions d'encadrement.

Le 8 décembre 2021, après délibération, le jury a fixé les seuils d'admission et a arrêté la liste des candidats définitivement admis.

Selon la réglementation, un candidat ne peut être admis si la moyenne de ses notes aux épreuves est inférieure à 10 sur 20 après application des coefficients correspondants.

Le jury décide de fixer le seuil d'admission à 10/20 sur les 2 voies d'accès. Tous les postes ouverts n'ont pas pu être pourvus.

Le présent compte rendu et la liste d'admission seront transmis à
Madame la Présidente du Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Landes.

Le président du jury, Monsieur Jean-Marc LARRE